interprofession@gruyere.com www.gruyere.com tva n° 464 297



Communiqué de presse

Assemblée des délégués du 29.02.2012

Le 29 février 2012, l'Interprofession du Gruyère a tenu une nouvelle assemblée des délégués lors de laquelle des décisions importantes en matière de gestion des quantités ont été prises.

Depuis plus de 10 ans, l'IPG mène une politique stricte de gestion des quantités tout en définissant des conditions cadres qui permettent la mise en marché de Gruyère AOC correspondant à des exigences optimales pour le consommateur. Cette démarche garantit une pérennité économique aux différents partenaires de la filière qu'ils soient producteurs, fromagers et affineurs, et par là le maintien d'activités dans des régions décentralisées du pays.

Cette politique a permis dans le cadre de la libéralisation du marché fromager, d'augmenter graduellement les quantités produites ceci grâce avant tout à un accroissement des ventes sur les différents marchés étrangers.

C'est dans cette perspective de confiance au potentiel du Gruyère AOC, dont son caractère artisanal de qualité est un atout aux yeux du consommateur, que l'assemblée des délégués a pris le pari de l'accroissement mesuré des quantités. Cette décision tient compte toutefois des conditions économiques incertaines dans lesquelles évoluent les marchés, que ce soit en Suisse ou chez nos proches voisins. C'est la raison pour laquelle il faudra toujours veiller à ce que le marché puisse absorber les quantités produites.

Ainsi, le volume qui devrait être fabriqué en 2012 sera reconduit sur le niveau alloué en 2011 qui comprenait un accroissement de 2 %. La moitié de cette augmentation est attribuée définitivement aux sites de fabrication. Dans le même temps et en respectant la politique d'ouverture de la filière pratiquée depuis quinze ans, il a été accordé la possibilité de reconvertir une fromagerie d'Emmentaler en Gruyère AOC à Guin. Cette production commencera normalement le 1^{er} janvier prochain selon des conditions très précises. Les quantités affectées au Gruyère AOC bio ainsi qu'au Gruyère d'alpage AOC restent identiques à celles attribuées précédemment vu qu'elles ont connu des augmentations substantielles ces dernières années.

L'assemblée des délégués a donné le mandat au comité de négocier les conditions d'adhésion de Zollhaus, Niederried et Wengliswil.

Comme la filière du Gruyère entend poursuivre son expansion, tout en respectant l'esprit pratiqué pour les filières AOC au niveau européen, il a été décidé qu'un schéma précis sur les possibilités d'évolution des quantités soit présenté lors de la prochaine assemblée des délégués qui se tiendra le 2 juillet 2012, jour marquant le 20^{ème} anniversaire de la Charte du Gruyère. Ce document est le point de départ de la démarche d'appellation d'origine qui vise à respecter le travail collectif qu'a entrepris la filière au travers des siècles.

L'IPG est consciente que ces décisions sont un pari sur l'avenir sans pouvoir contenter chaque acteur de la filière fromagère. Ces décisions comportent toutefois un espoir pour chacun situé dans la zone d'appellation à condition que les règles définies soient toujours respectées comme ce fut le cas ces dernières années. Cette application stricte permet ainsi d'éviter la débâcle que connait malheureusement toute la filière de l'Emmentaler. Une production effectuée dans la sérénité est seule garante d'une grande qualité pour le consommateur.

Interprofession du Gruyère Philippe Bardet, Directeur 079/317.82.61